

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/564 du 20/4/86 / MTERFPPS-DGFP-DGPCE SA
portant promotion au titre de l'année
1985, de certains Inspecteurs de l'En-
seignement Primaire des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I, des Services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

LES I S A S :

- (/u la constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 76/84 du 7.12.1984, portant ratification de
l'ordonnance n° 19/84 du 23.8.1984, portant modification de
certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut Général
des Fonctionnaires ;
(/u la l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.2.1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.2.1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 28.5.1964, fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980, portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985, portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1145 / MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 4.10.1985,
portant inscription au tableau d'avancement,
au titre de l'année 1985, de certains Inspecteurs de l'Enseigne-
ment Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des
services sociaux Enseignement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

LE C R E T E :

.../...

Mouzi

ARTICLE 1ER : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1985, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement), dont les noms suivent, ACC = NEANT :

AU 5° ECHELON

- Mrs - MCLAMOU (Antonin)) E/C du 10.07.85 Brazzaville
- GUAKANOU (Pierre)) E/C du 10.05.85 Brazzaville

AU 6° ECHELON

- MM - FAKA-DJIMEI (Bernard)) E/C du 25.03.85 Kouilou
- MME - TCHICAYA née KIBIADI (Rose)) E/C du 20.05.85 Kouilou
- MM - ZOUANDA (Georges)) E/C du 08.04.85 Brazzaville
- MME - KOLOLO née BOUANGAKALOU (Faustine)) P/C du 01.10.85 Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 20 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

Ange Edouard POUNGUI

Bernard COMBO MANTSICNA

AMPLIATIONS :

MEFA-CAE	2
DPAA/SF	5
DGB	2
DCF	2
DGPCE/DGFP	4
DOSSIERS/DPAA	6
FETRASSEIC	1

DOSSIERS/DFP	8
SGEFA	2
INTERESSES	6
IGE	2
DREFA B/VILLE	2
DREFA KOUILOU	2
PERMANENCE PCT	2
COMITE PARTI MEFA	1